

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2023 – 2024

REUNION DU 18.DECEMBRE.2023

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

YAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 20 Rencontre ASW.JIJEL - JSM.ABTAL (U 15) (COUPE) DU 15/12/2023

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du Médecin sur le lieu de la rencontre**
- **Attendu que le club tiré en premier (ASWJ) doit assurer la présence d'un Médecin durant toutes la rencontre**
- **Attendu : que l'absence du médecin est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné**
- **Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ASWJ (U 15) et en attribué le gain du match au club JSMA sur le score de 3 à 0**
- **En outre : Une amende de 50.000 DA est infligée au ASWJ payable dans un délai d'un Mois (Art 27) des R.G. de la FAF (COUPE D'ALGERIE)**